

Compte-rendu flash de la réunion du 7 septembre 2012

Secrétaire de séance : Céline GERMOND

Etaient présents : Bernard MOUSSEAU, Jean-Yves ONILLON, Bernadette SOURICE, Sylvie GOURRET, Olivier DUPAS, adjoints, Dolorès AUGER, René-Victor LAURAND, Anne BOURCHENIN, Céline GERMOND, Gaston BRETAUDEAU, Laurent MORILLON, Jean-Paul LEVEQUE, Serge COUSSEAU, Valérie BENAITEAU

Absents excusés : Louis-Marie CHATAIGNER qui a donné pouvoir à Jean-Paul LEVEQUE, Marie-Line BAUSSON qui a donné pouvoir à Anne BOURCHENIN

Absents : Gérard LAURENDEAU, Maryse DEFOND, Béatrice DUPONT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Convocation du 31 août 2012

Nombre de votants : 16

Compte-rendu affiché le 12 septembre 2012

Intervention du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre (SMiB) de 20h00 à 21h00

Monsieur Morinière, président du SMiB, Monsieur Luc Clochard vice-président et Raphaël Chaussis animateur du SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestions des Eaux) sont venus présenter le syndical. Ils ont communiqué sur les travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges le long du Beuvron qui vont démarrer fin septembre sur la CD147, entre Bégrolles et le May, pour se terminer en amont du Moulin Prieur à Andrezé en 2013.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2012

N'appelant ni remarque, ni observation, le compte-rendu de la réunion du 6 juillet est approuvé à l'unanimité.

Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation

Décision 2012-09 : renonciation à son droit de préemption sur la parcelle AB 565 située 6 Ter rue du Commerce à Andrezé, d'une superficie de 478 m².

Décision 2012-10 : renonciation à son droit de préemption sur la parcelle AB 201 située 20 rue du Commerce à Andrezé, d'une superficie de 635 m².

Site de la Morinière

Dégradations

Des toilettes sur le site de la Morinière sont en cours de construction et ont subi déjà des dégradations. Une nouvelle fois, ces actes d'incivilité ont un coût pour la collectivité que tous les contribuables doivent supporter.

Remise en état de la fontaine

L'association au Fil du Beuvron remet actuellement en état la fontaine qui se trouvait jadis dans le Pré de la Fontaine. **N'hésitez pas à vous rendre sur le site pour admirer le travail réalisé !**

Présentation du dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente le dossier de projet de modification du PLU, qui comprend les ajustements suivants :

- Reprise de l'article UB7 et UA7 pour l'implantation des constructions nouvelles par rapport aux limites séparatives. Les constructions nouvelles devront être implantées soit sur une ou plusieurs limites séparatives, soit à une distance au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction, sans pouvoir être inférieure à 3m.
- Reprise de l'article 1AUI 4.2 permettant les assainissements non collectifs agréés sur les terrains aux abords de la Morinière. Reprise de l'article 2AU2 permettant l'aménagement, la remise en état et l'extension des constructions à usage d'habitation non liées à l'activité agricole et leurs annexes sous conditions, pour les habitations se trouvant sur le site des Caillaudières.
- La création d'un secteur Nlm pour le terrain du kart-cross au Quarteron, secteur naturel de loisirs motorisés et la modification correspondante de l'article N2 permettant les constructions strictement liées et nécessaires à l'activité de loisirs motorisés (hangar, bâtiment de stockage...).
- Les articles N2 et A2 ont été modifiés afin d'autoriser sous condition les piscines et de renforcer les conditions relatives à la superficie maximale des annexes.

L'enquête publique se déroulera **en mairie du 24 septembre au 24 octobre**. Le commissaire enquêteur, Monsieur Alain Morlong, assurera trois permanences :

- Le lundi matin 24/09 : de 9h00 à 12h00
- Le samedi matin 6/10 : de 9h00 à 12h00
- Le lundi après-midi 24/10 : de 14h à 17h00

Présentation du rapport d'activités 2011 de la C.C.C.M.

Chaque conseiller a pris connaissance du rapport d'activités 2011 de la C.C.C.M. présenté lors de la réunion du 28 juin à Villedieu. Il n'appelle ni remarque, ni observation.

Présentation du rapport annuel 2011 du S.M.A.E.P.

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été présenté aux conseillers municipaux. Il n'appelle ni remarque, ni observation.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, communal

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le rapport annuel du service de l'assainissement 2011, a été approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts de la C.C.C.M.

Le Conseil Communautaire a adopté le 19 juillet 2012 une proposition de modification des statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20, les conseils municipaux doivent se prononcer dans les trois mois pour

approuver la modification statutaire proposée par le Conseil Communautaire. La modification doit permettre la mise en œuvre de la mutualisation :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modifications statutaires adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire dans sa séance du 19 juillet 2012, après en avoir délibéré, **par 15 voix POUR et 1 abstention, décide d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Centre Mauges,**

📁 Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance et la vérification des extincteurs

La C.C.C.M. propose d'organiser un groupement de commandes entre les communes membres et la C.C.C.M. pour l'entretien et la vérification des extincteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Constituer un groupement de commandes
- Lancer une procédure de marché pour l'entretien et la vérification des extincteurs des bâtiments communaux
- Accepter que la C.C.C.M. soit coordonnateur du groupement

📁 Lot n°8, menuiseries intérieures, construction école : validation de l'option relative aux tableaux muraux

Dans la consultation du lot n°8, menuiseries intérieures, pour la construction de l'école, il avait été demandé de répondre à l'option relative à l'installation de tableaux muraux dans les 3 classes.

Cette option n'a pas été validée en même temps que l'attribution du marché à NS Sainty lors de la réunion de conseil du 1^{er} juin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'option 1 (tableau mural simple) du lot n°8, menuiseries intérieures, de l'entreprise NS SAINTY d'un montant de 672.21 € HT

📁 Gratification stagiaire Service Technique année scolaire 2012-2013

Le service technique accueillera un stagiaire durant 20 semaines sur l'année scolaire 2012-2013. Il sera en 3^{ème} de l'enseignement agricole à l'Institut Rural des Mauges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à verser une gratification mensuelle au stagiaire de 100 € pour l'année scolaire 2012-2013, soit de septembre 2012 à juin 2013.

📁 Questions diverses

Matinée désherbage le samedi 22 septembre 2012, de 9h30 à 11h30 :

MOBILISATION DE TOUS LES CONSEILLERS ET DU PERSONNEL COMMUNAL

L'objectif est de sensibiliser les citoyens et les futures générations, à la nécessité de procéder à l'arrachage des mauvaises herbes se trouvant devant leur propriété, sur les trottoirs et ce, pour améliorer son cadre de vie.

- Rendez-vous à 9h30 **pour tous** à la salle Omnisports.
- Sont invités à participer les enfants des écoles et la population.
- Distribution de gants pour l'opération
- Le bourg sera divisé en quatre secteurs où seront positionnés des conseillers qui encadreront les enfants et les autres personnes.
- Arrachage des mauvaises herbes et ramassage des déchets.
- Fin de l'opération vers 11h00-11h30 et retour à la salle Omnisports pour prendre le verre de l'amitié.